



Compte rendu du Conseil Municipal

Mardi 28 juillet 2022 à 19h

ORDRE DU JOUR :

Présents :	1
A.Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 12 mai 2022 et 28 juin 2022	2
B.Approbation du rapport du SICTOM du 22 juin 2022	2
C.DELIBERATIONS :	2
Affaire n°1 : CREATION emploi CDD Agence postale/Mairie à temps complet	2
Affaire n°2 : Mise à jour du tableau des emplois et recrutement d'un agent technique territorial principal par voie de mutation	2
Affaire n°3 : Budget -Décision modificative.....	3
D.DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :.....	3
E.Points Travaux.....	3
F.Compte-rendu de réunions :.....	5
G.Questions diverses :	5

Présents :

Madame Corinne Ribauville, Maire, Madame Sylvie Soubagné, Monsieur Olivier Charron, adjoints, Mesdames Mélanie Aucoin-Vacherie, Anne Marie Dutoit, Josette Gestas, Virginie Sinsou, Messieurs Joël Biaut, Maxime Manent et William Poutays

Procuration : M. Daniel Martin à Mme Corinne Ribauville,

Absents Excusés : M. Daniel Martin, Mesdames Nathalie Lopes, Muriel Ernest, Messieurs Didier Desages, Emmanuel Vinet

Secrétaire de séance : Madame Sylvie Soubagné

A. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 12 mai 2022 et 28 juin 2022

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

B. Approbation du rapport du SICTOM du 22 juin 2022

Présentation par Mme Le Maire de l'activité du SICTOM et des différents points de collectes (4 déchetteries, 1 centre de recyclage, 1 espace de réemploi); le SICTOM intervient sur cinq communautés de communes, soit 65 120 habitants et 85 communes.(280 tonnes de déchets ont été évacuées après les inondations !)

Proposition de composteurs partagés : les parents d'élèves seraient intéressés.

Une installation pourrait être faite en bas du jardin public ;

Mme Aucoin-Vacherie va se mettre en rapport avec le SICTOM

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS :

Affaire n°1 : CREATION emploi CDD Agence postale/Mairie à temps complet

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'au 1^{er} août 2022, il est nécessaire de créer un poste à partir d'un contrat à durée déterminée à temps partiel afin de renforcer l'accueil de la Mairie.

Cet emploi a été proposé à l'agent postal communal.

Par conséquent, cet agent sera désormais à temps complet.

Proposition adoptée à l'unanimité

Affaire n°2 : Mise à jour du tableau des emplois et recrutement d'un agent technique territorial principal par voie de mutation

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création d'un emploi.

Considérant le tableau des emplois,

Madame Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal à temps non complet (28/35^{ème}) et la mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la création du poste et la mise à jour du tableau des effectifs.

Affaire n°3 : Budget -Décision modificative

En raison du coût de la réparation de l'automate de la chaudière du groupe scolaire d'un montant de 2 562 euros, il est nécessaire d'établir une décision modificative du budget.

Il s'agit d'un transfert de crédits.

Décision modificative adoptée à l'unanimité

D. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

Terrain Coulon en indivision situé à Liloy Sud, d'une superficie de 31 415 m² non bâti, vendu pour la somme de 750 000 euros à la Société Terre Aquitaine, représenté par M. Plantey, lotisseur.

Le Conseil municipal ne préempte pas.

Madame le Maire informe l'assemblée des autres déclarations d'intention d'aliéner qu'elle a signées.

E. POINT TRAVAUX

Démolition des tribunes : les travaux sont prévus pour septembre (durée des travaux : 3 semaines).

L'alimentation en électricité et en eau a été coupée par l'agent de maîtrise et le plombier M. SIEGEL sur le terrain d'honneur en vue de la démolition ;

L'électricien M. DAUGEY déposera le compteur électrique semaine 31.

En revanche, le problème de l'éclairage du stade se posera courant octobre.

L'installation de la laverie se fera dans les vestiaires.

L'entente sportive a confirmé la reprise des entraînements dès le 1^{er} août prochain.

Pour cette nouvelle saison, un nouveau coach est attendu.

Suite à l'assemblée générale du mois de juillet, la composition du nouveau bureau est la suivante :

Président : CHEKAIK CHAILA Hadj,

Vice-Président : CHEKAIK CHAILA Mohamed,

Trésorière : AUCOIN-VACHERIE Mélanie,

Secrétaire : DUCOS Mickaël,

Secrétaire-adjointe : CHEKAIK CHAILA Sarah.

Lors de cette assemblée générale, il a été décidé le maintien de l'école de foot et de l'entente avec Saint -Macaire.

L'équipe senior féminine sera en entente avec le club de Caudrot.

Le club devrait changer la main courante stockée depuis plusieurs mois ; dans cette hypothèse, la Mairie prendrait en charge l'assurance des bénévoles qui interviendraient.

Mme Le Maire s'interroge sur l'absence d'entente entre plusieurs petits clubs, leur permettant d'avoir davantage de poids et de moyens.

A la rentrée en septembre, il conviendra de prévoir une rencontre avec le nouveau bureau et de faire le point sur la situation du club ainsi que sur les travaux à effectuer.

Enfin, il est décidé de valider l'ordre de virement de la subvention de 3 000 euros.

Services Techniques/Espaces verts :

Suite à l'acquisition d'un deuxième Rotofil, il conviendra de répartir l'entretien du cimetière entre les agents.

Des administrés ont fait part de leur mécontentement à propos de l'entretien des espaces publics des lotissements : si les tontes ont été réalisées, le tour des arbres et les bordures n'ont pas été effectués.

Il conviendra d'informer Alexandre Guerry pour planifier ce travail.

Jean-Pierre devant bientôt faire valoir ses droits à la retraite, il conviendra d'établir un état des lieux du travail à effectuer sur des fiches de postes.

Batardeaux de la Garonnelle :

Un devis a été soumis à la CDC qui pour rappel, détient la compétence GEMAPI (M. Lartigau et M. Farrigot) en leur précisant que nous entretenons notre digue.

Une demande de mise à l'épreuve de nos batardeaux actuels par le bureau d'étude concerné a été effectuée. Les élus attendent une réponse formelle pour le prochain Conseil Municipal.

Fontaine des allées :

Des témoins avaient été fixés pour observer les modifications de l'ouvrage.

Ce dernier a bougé. Faut-il le restaurer ? il serait intéressant de demander l'avis de Mme Dupuy Le Maréchal, architecte.

F. COMPTES-RENDUS DE REUNIONS :

Assemblée Générale de la chasse :

5 personnes présentes dont Mme Aucoin-Vacherie. Mr CHAUVET président. 30 membres (taux constant). Augmentation du prix de la carte à 5 euros.

G. QUESTIONS DIVERSES:

Bibliothèque :

Les bénévoles souhaiteraient que les services techniques installent une étagère supplémentaire.

Terrain chemin de Pomirol parcelle C 81:

Ce terrain appartient à l'Etat

Par courrier du 22 juin 2022, la Direction régionale des Finances publiques a informé la commune de sa décision d'aliéner cet immeuble pour la somme de 27 000 euros, dont 2 000 euros de frais d'agence. Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, elle a sollicité l'avis par délibération du Conseil municipal sur son intention d'user de son droit de priorité pour l'acquisition de ce bien.

La commission travaux s'est réunie le 27 juillet. Les élus souhaitent user du droit de priorité qui leur est réservé.

Cette unité foncière est constructible. Par conséquent, cette parcelle pourra être urbanisée.

Les élus proposent que la collectivité se porte acquéreur afin d'en urbaniser une partie. La seconde pourrait voir émerger le projet de verger de M. Rivière, propriétaire voisin, sous forme de terrain locatif, permettant dès lors de conserver un espace naturel et de créer une zone tampon avec le lotissement voisin.

Le projet est soumis au vote.

Approbation de cet achat par le Conseil Municipal : 10 votes + 1 procuration pour cette acquisition par la commune.

Une délibération sera rédigée à l'issue de cette décision.

Terrain LACROIX d'une superficie de 15 000 m² env (propriété de la commune).

Le cabinet de géomètres ABAC interrogé sur le sujet, estime que 300 000 euros sont nécessaires pour la viabilisation du terrain.

Plusieurs questions sont posées : coût du prêt relais pour avancer la VRD et durée de l'endettement ? 3 lots commercialisés permettraient de rembourser les avances de trésorerie.

7 à 8 lots seraient possibles.

Des sondages de sol seront réalisés en août.

Le coût du pelage de la dalle en béton est à demander.

S'il est envisagé, ce projet devra être validé avec l'ABF (bâtiments de France).

SDEEG :

M. GASNIER nouveau référent à l'éclairage public.

- Extension de réseaux pour 2 quartiers : chemin du grand bois et chemin de Liloy.

- Projet à envisager pour le budget 2023 : Eclairage public : possibilité de prévoir une réduction (90 %) de l'éclairage nocturne de 23h à 6h avec la mise en place d'organes spécifiques. Possibilité de remplacer les ampoules actuelles par des Leds avec un retour sur investissement sur 8 ans. Le SDEEG propose des prêts à taux zéro. L'économie d'énergie suffit à rembourser le prêt ; renouvellement possible au bout de 15 ans du matériel.

Marché des producteurs du 12 août prochain :

Les compteurs électriques provisoires sont prévus. Le service administratif a préparé les arrêtés municipaux. Le groupe musical Jean-Louis Vincent animera la soirée.

Cette manifestation sera encadrée par des agents de sécurité.

Mme Soubagné doit se mettre en rapport avec Mme Aurore QUEYRENS , présidente de l'association, afin de préciser les modalités de la mise en place dès le vendredi matin et si besoin d'apporter l'aide nécessaire.

Calendrier :

Prochain conseil municipal : le 8 septembre 2022 à 19 h.

La séance est levée à 21h30.